

Frontex et la mythologie gréco-romaine

Qui a été confronté-e depuis plusieurs années, et par différents biais militants, à la situation réservée à migrantes et migrants en Europe n'est pas resté-e insensible à un fait de langue pour le moins paradoxal. Alors que l'on dénigre l'enseignement du latin et du grec dans les collèges, les dénominations antiquisantes connaissent une étonnante profusion. Dans ce domaine, l'agence Frontex a sans doute la palme.

Agence européenne pour la gestion de la « coopération opérationnelle » aux frontières extérieures de l'Union européenne, Frontex apporte un soutien logistique aux polices des pays concernés. Sont essentiellement visé-e-s : migrantes et migrants. Il s'agit de leur interdire l'accès aux différents pays de l'Union européenne en les privant d'une immigration considérée comme illégale. Contrôles répressifs des frontières que l'on tente d'externaliser : aux pays voisins de l'Union tels le Maroc, la Libye, l'Égypte ou la Turquie à retenir les migrant-e-s et à les renvoyer dans leurs pays d'origine !

Avec un budget annuel se montant désormais à plus de cent millions d'euros, Frontex a tour à tour lancé les opérations policières intitulées *Ariane* (contrôle de l'immigration illégale depuis l'Ukraine vers la Pologne), *Pegasus* (contrôle des aéroports de l'Autriche à la Suède en passant par la Grèce, l'Italie, l'Espagne et le Portugal), *Héra* (contrôle de l'immigration « irrégulière » depuis les Iles Canaries et le Sénégal), *Hermès* (maîtrise des flux migratoires illégaux de l'Algérie à l'Égypte vers la Sicile et la Sardaigne), ou selon la double attribution de ce dieu un *Poseidon land* pour la surveillance terrestre et aérienne des frontières de la Turquie avec la Grèce et la Bulgarie, et un *Poseidon sea* pour le contrôle des côtes de la Turquie et de l'Égypte pour empêcher l'immigration en Grèce. Sous le couvert du polythéisme gréco-romain se dessine une sinistre géographie des contrôles policiers, renforcée par l'érection des murs de Ceuta et Mellila en face de Gibraltar au fleuve Evros dans le Nord de la Grèce; s'y ajoutent désormais un mur en Bulgarie et une barrière renforcée entre la Serbie et la Hongrie...

Et que dire de l'usurpation du *mos majorum* romain pour une vaste opération, l'automne dernier, de contrôles policiers dans tous les pays européens? Cible avouée: les filières et réseaux de passeurs; résultats de fait: l'arrestation de 20000 migrant-e-s en Europe et dans les pays limitrophes pour



**Solidarité
sans
frontières**

**BULLETIN
SOLIDARITÉ SANS FRONTIÈRES**

N° 3, SEPTEMBRE 2015

WWW.SOSF.CH



Le photoreportage du présent bulletin a été réalisé par Laura Flórez Castellar et se concentre sur la thématique des futurs centres fédéraux et du recyclage des lieux d'exclusion.

Ici: Kappelen-Lyss (BE). L'ancienne caserne située à la «Grenzstrasse» (rue de la frontière) deviendra probablement un centre fédéral de procédure d'ici peu.

250 passeurs... Cet hiver même l'opération *Triton*, sous l'égide de Frontex, s'est substituée à une opération italienne d'accueil plus généreux avec, pour autre résultat, la mort de près de 2000 migrants à l'occasion de différents naufrages en Méditerranée centrale.

Mais, aux yeux de l'helléniste, le comble du cynisme dans l'euphémisme a été atteint en été 2013 avec l'opération *Zeus Xenios*, lancée par le gouvernement grec à la solde de la troïka: au nom du dieu de l'hospitalité, des centaines de migrant-e-s sont harcelé-e-s et battu-e-s par la police (avec l'aide des milices d'Aube Dorée), enfermés-e-s dans des camps de rétention/concentration, et finalement expulsé-e-s de Grèce.

Sous les noms des dieux et des héros grecs et latins, une politique visant à nier ce à quoi les Anciens tenaient le plus: la qualité d'être humain.

Claude Calame

L'auteur est directeur d'étude EHESS à Paris et professeur honoraire de l'Université de Lausanne.

Pour des conditions dignes page 2

«No Bunker»

Révision de l'asile à la session d'automne page 4

Débats parlementaires

L'Europe et la migration pages 5-8

Politique d'asile européenne – Dossier

UN MOUVEMENT POUR DES CONDITIONS D'ACCUEIL ET DE VIE DIGNES

«No Bunkers»

A Genève, plusieurs dizaines de requérants d'asile s'opposent depuis le mois de juin à leur transfert dans des bunkers. Analyse d'un mouvement de lutte pour des conditions d'hébergement décentes.

Le 15 juin dernier, une trentaine de requérants d'asile se sont regroupés dans la cour du foyer des Tattes (GE) afin de faire connaître leur refus de loger dans des abris de la protection civile. « Nous ne sommes pas des bêtes » et « nous ne sommes pas en guerre » étaient les slogans que les migrants entonnaient ensemble. Trois jours plus tôt, l'Hospice général (institution chargée de la prise en charge des requérant-e-s d'asile dans le canton de Genève), avait décidé de transférer 91 personnes du foyer vers les bunkers.

La construction d'un mouvement social

À l'appel des requérants, des dizaines de militant-e-s issu-e-s notamment d'associations et de partis ont afflué au foyer. Une centaine de personnes, migrant-e-s et habitant-e-s de Genève réuni-e-s, a été la base du vaste mouvement qui le soir même occupait le Théâtre du Grütli au centre de Genève et prenait le nom de Collectif NO BUNKERS. De ce lieu de culture, s'organisait un véritable front de lutte composé de migrant-e-s, syndicats, partis, associations et militant-e-s qui a multiplié les manifestations de plus en plus importantes, imposant ainsi une pression grandissante sur les autorités cantonales pour provoquer la fermeture définitive des bunkers.

Le Collectif est resté au Grütli environ 3 semaines, le temps d'ouvrir des négociations avec le Conseil d'État et s'est ensuite déplacé vers la salle du Faubourg, ancien théâtre mis à disposition par la Ville de Genève. Aujourd'hui encore, ce lieu sert de base pour la lutte contre les bunkers et de logements

pour une soixantaine de migrants ! À l'heure de la rédaction de cet article, le collectif est encore en négociation avec les autorités, mais peut déjà se vanter d'avoir obtenu la création de 149 places de logement en surface pour le mois de septembre. Avec actuellement plus de 250 personnes dans les bunkers, le travail reste malgré tout important avant de pouvoir déclarer Genève ville sans bunkers !

Un mouvement d'une ampleur rare

Deux éléments principaux permettent de comprendre l'ampleur et la force du mouvement. Tout d'abord, il convient de souligner l'excellent travail préparatoire fait par les associations sur le terrain, en particulier après l'incendie du foyer des Tattes en octobre dernier qui a fait un mort et plusieurs blessés. Cet événement tragique a mobilisé bon nombre de militant-e-s et leur travail a débouché sur la création de l'association STOP Bunkers qui réclamait la fermeture des bunkers. Cette association et d'autres ont effectué un énorme travail de mobilisation et de publicisation autour des conditions d'accueil des migrant-e-s depuis le mois de janvier.

Mais l'ampleur de la mobilisation est également la conséquence de la situation de l'asile à Genève. En effet, le manque criant d'anticipation de la part des autorités dans la création de places d'accueil ne pouvait que déboucher sur des situations de crise. Ceci aurait pourtant pu être évité si les autorités avaient été attentives aux multiples sonnettes d'alarmes tirées par les associations de terrain depuis 2007. Le gouvernement genevois

aurait dû éviter de s'engouffrer dans le sillon de la « loi Blocher ». En 2003, Blocher, alors ministre de la justice, affirmait que la Suisse était désormais à l'abri de nouvelles vagues migratoires et que les cantons pouvaient donc réduire le nombre de places d'accueil pour les migrant-e-s. Les autorités cantonales appliquant presque toutes des politiques d'austérité étaient trop heureuses de pouvoir alléger leur budget au détriment des conditions d'accueil. Aujourd'hui, les requérants sont enfermés sous terre en raison de cette volonté d'économiser quelques deniers.

Réhumaniser la politique migratoire

Mais le mouvement s'appuie également sur un sentiment toujours plus fort d'une grande injustice envers les migrant-e-s, notamment au vu du durcissement de la loi sur l'asile et de la dégradation flagrante des conditions de vie.

Alors que l'ensemble du dispositif d'asile devient de plus en plus inhumain, introduisant des logiques concentrationnaires (les nouveaux centres fédéraux) et un système d'apartheid social et économique, les conditions de logements sont la manifestation physique la plus évidente du traitement réservé aux migrant-e-s. Ainsi, lutter pour défendre des lieux de vie dignes, s'opposer à la mise sous terre de centaines, voire de milliers de migrant-e-s est une manière compréhensible de lutter contre cette politique d'asile.

Ce combat pour des lieux de vie dignes et en surface pour les migrant-e-s accueilli-e-s en Suisse doit ainsi être compris comme une lutte pour une réhumanisation de la politique d'asile et migratoire en Suisse. Elle en est simplement le premier pas. Comme le disait un des requérants d'asile qui occupait le Grütli en parlant du mouvement : « Ici c'est comme une famille. On a l'impression d'être de nouveau vivant, d'être de nouveau humain ».

Se battre contre les bunkers, c'est aussi se battre contre la création d'êtres humains de seconde classe et donc pour le droit de chacun-e de circuler et de s'établir librement en Suisse. La lutte continue !

Pablo Cruchon

L'auteur est permanent de solidaritéS Genève et activiste du collectif No Bunker.

ANNONCE



Festival **Stop aux renvois!**

26.09.2015 | 14h-23h | Schützenmatte, Bern | Entrée libre

97,5 MHz

Depuis une trentaine d'années, la radio LoRa est un espace d'expression et d'écoute pour les migrant-e-s de Zurich. Rencontre.

Radio LoRa est un projet social de longue date situé à Zurich. Depuis ses débuts, il y a plus ou moins trente ans, les migrant-e-s ont joué un rôle déterminant dans la constitution et la politisation de cette radio. La LoRa, comme l'appellent ses activistes, est née en tant que radio pirate au sein des mouvements autonomes et étudiants des années 80. Une époque où les revendications des travailleurs-euses saisonniers-ères espagnol-e-s et italien-ne-s et les expériences de l'exil chilien et argentin nourrissaient l'agitation politique zurichoise. La radio a pris forme constituée comme un espace de voix étrangères au beau milieu de l'exploitation de la main-d'œuvre migrante en Suisse.

Des motivations variées

La LoRa offre une programmation qui totalise vingt-deux langues de latitudes lointaines comme le chinois et le tamoul. La radio émet tous les jours de la semaine de 6h à 3h du matin du jour suivant. Le contenu radiophonique est contrôlé par différents organes collectifs qui se basent sur les trois critères fondamentaux de LoRa: pas de sexisme, pas de racisme, pas de commercial. Évidemment, la programmation, le public et les discussions se sont poursuivis au fil des années grâce au travail de bénévoles et d'activistes dont les motivations à s'approcher de cet espace sont variées. Dans la participation de la migration, on rencontre une grande diversité d'intérêts.

Pour certaines organisations ethniques, la radio représente un espace de diffusion de valeurs et d'analyses critiques. D'autres arrivent avec des motivations individuelles d'expression: des collectifs cherchant à se construire une légitimation dans l'espace public, des projets artistiques, des «programmes d'exil» et autres. La diversité des motivations et des objectifs donne lieu à des crises et des discussions internes qui révèlent les luttes de certain-e-s pour maintenir le caractère organisateur et politique de la LoRa.

L'exclusion des langues du Sud

Pour la grande masse migrante de Zurich, trouver un espace permettant d'accéder à l'information sur son pays d'origine et d'avoir des nouvelles sur l'actualité suisse dans sa propre langue représente une différence importante dans le quotidien. Dans une ville où la majorité de la population migrante apprend le



Giffers (FR). La Gouglera, ancien centre pour jeunes souffrant de surpoids ou d'obésité. Bientôt reconverti en centre de départ pour requérant-e-s d'asile.

suisse-allemand dans le cadre des exigences du monde du travail, l'apprentissage de la langue locale n'implique pas nécessairement une «intégration culturelle». En réponse à ce contexte d'impossibilité d'énonciation propre, différentes organisations revendiquent le droit de recevoir et produire de l'information dans sa propre langue. La Radio LoRa constitue ainsi un effort d'appropriation de l'espace public zurichois de la part de la migration, qui a différentes manières d'assumer la participation.

La valorisation des connaissances linguistiques sur le marché du travail suisse et son rôle dans les discours sur la multiculturalité sont bien connus. Mais sur ce marché du travail, les langues sont hiérarchisées et en compétition, comme tout le reste. Les politiques d'exclusion face aux langues du Sud participent à un processus d'homogénéisation des voix des subalternes, où il est évident que certaines voix finissent par être tuées. La connaissance de l'allemand, mais surtout du suisse-allemand, permet une des ascensions sociales les plus importantes en Suisse, tant pour les migrant-e-s que pour les Suisses romand-e-s et Suisses italien-ne-s. Les migrant-e-s peuvent participer à partir du moment où ils et elles se comportent et parlent comme «les Suisses». Savoir parler le polonais, le tamoul ou le somali n'est pas une capacité valorisée, à part peut-être dans certains espaces spécifiques comme l'humanitarisme, le néocolonialisme ou les espaces d'exotisations.

La radio LoRa fait partie d'un réseau de radios alternatives suisses qui permet l'apparition de langues et d'accents qui

sont condamnés à l'exclusion de la grande majorité des espaces institutionnels de participation politique. Ces dynamiques de reconnaissance de la valeur des différences culturelles jouent un rôle ambigu, qui rend difficile l'expression des revendications sociales dans des termes politiques.

La parole comme droit fondamental

La migration comme «label» de la ville cosmopolite est toujours bénéfique pour le discours néolibéral sur la culture. Le fait d'être pris dans des réflexions et des discussions constantes use les activistes et fait que les biographies des initiatives autonomes ont des hauts et des bas dramatiques. Celles et ceux qui vivent ces moments critiques ou qui s'approprient les parcours historiques d'un projet comme la LoRa sont celles et ceux qui continuent à lutter pour que les processus de construction collective se

poursuivent. La Radio LoRa continue, après presque deux décennies d'institutionnalisation, à être un lieu dissonant qui permet la participation de beaucoup qui n'ont pas d'espace de parole ou d'écoute.

La parole et l'énonciation comme droit premier pour l'apparition du sujet. Le fait pour les migrant-e-s d'écouter dans leur propre langue permet de montrer que nous ne sommes pas seulement capable d'analyser la réalité de nos lieux d'origine. La migration a tout autant de critiques, d'analyses et de visions propres de la réalité politique ici.

«La migration a tout autant de critiques, d'analyses et de visions propres de la réalité politique ici.»

RÉFORME DE L'ASILE AU MENU DE LA SESSION D'AUTOMNE

L'UDC ne s'impose pas

Pendant deux jours, la commission des institutions politiques du Conseil national (CIP-N) a délibéré sur le projet de loi concernant la restructuration du domaine de l'asile. Il n'y a pas de modification fondamentale et la stratégie de blocage de l'UDC ne lui a pas permis de s'imposer.

Le dossier du dernier bulletin de Sosf exposait bien les points critiques de la restructuration du domaine de l'asile. Entre-temps, les délibérations de la commission du Conseil national sur le projet de loi sont terminés. Par rapport à la proposition du Conseil fédéral, aucun durcissement fondamental n'a été soutenu par une majorité. À une exception près, extrêmement problématique.

→ Retrait d'indemnités

Le Conseil des États a décidé que la Confédération pourrait «encourager» les cantons à la coopération en réclamant un remboursement d'indemnités financières à ceux qui n'exécutent pas les renvois de manière conséquente. Cette disposition hautement problématique a également obtenu une majorité à la CIP-N. Ainsi, il est probable que le nouvel article Art. 89b soit inscrit définitivement dans la loi. Concrètement, cela concerne chaque canton qui souhaiterait faire preuve de moins de dureté dans l'exécution des renvois de requérant-e-s d'asile débouté-e-s, c'est-à-dire Vaud et Genève. Petit espoir: il ne s'agit que d'une possibilité. La Confédération ne sera pas obligée de mettre en oeuvre ce remboursement d'indemnités. Mais quoi qu'il en soit, cela rendra plus difficile le travail des

mouvements de solidarité qui voudront revendiquer l'arrêt ou le report d'une décision exécutoire de renvoi.

→ L'aide juridique est maintenue

La peur de Sosf que l'aide juridique, qui n'est déjà pas vraiment indépendante, soit totalement rayée du projet de loi après les négociations ne s'est pas réalisée. La proposition de l'UDC – maintenir le raccourcissement drastique des délais tout en supprimant l'aide juridique gratuite – a été rejetée. Les rapports d'évaluation montrent que même avec une aide juridique gratuite, les délais de recours sont calculés de manière extrêmement serrée. Même pour le SEM, ces délais ne sont tolérables que si l'aide juridique est garantie pour les procédures accélérées.

→ Rejet clair des procédures d'asile dans les ambassades

La proposition verte de réintroduire la procédure d'asile dans les ambassades dans le cadre de la révision n'a eu aucune chance. Seul le PS a soutenu la demande. Rien que pour cette raison, il ne sera pas possible aux Verts de soutenir la révision. Car pour nous, il est clair que la forteresse Europe a besoin de portes. On ne peut pas se plaindre des passeurs tout en n'offrant aucune possibilité

légale de déposer une demande d'asile dans un État Dublin.

→ Position paradoxale de l'UDC

L'UDC a eu une position paradoxale pendant les délibérations. D'abord, le parti refusait d'entrer en matière sur le projet de loi. Pour ensuite proposer des dizaines d'amendements, qui n'avaient pour une grande partie rien à voir avec la réorganisation des procédures. Campagne électorale oblige, bien entendu. Mais le but était aussi de faire obstruction. Car ce que visait l'UDC avec sa déferlante de propositions était bien de torpiller le traitement du projet lors de la session d'automne, pour pouvoir jouer la carte du «chaos de l'asile» contre lequel personne ne fait rien.

→ Le bilan?

Finalement, la décision pour nous, les Verts, était difficile. Nous avons toujours critiqué les bases erronées de la révision. Bien entendu, une accélération des procédures est souhaitable pour les personnes qui ont besoin de protection, c'est-à-dire une grande partie des requérant-e-s d'asile. Néanmoins, une accélération serait possible sans un tel raccourcissement des délais de recours, car ce ne sont pas ces quelques jours de délai qui étaient vraiment responsables des procédures trop longues dans le passé. Par ailleurs, l'aide juridique actuelle n'est pas un modèle d'avenir. Des ressources insuffisantes conduisent souvent à ce que les «bons cas» bénéficient d'une protection juridique tandis que d'autres, qui auraient peut-être eu une chance de se voir accorder une protection s'ils avaient pu bénéficier d'une représentation juridique correcte, passent entre les mailles du filet.

Pour ces raisons, les Verts se sont abstenus en commission lors du vote sur l'ensemble et en feront de même au Conseil national. Car un «oui vert» à cette révision donnerait la fausse impression qu'un bon compromis aurait été trouvé, ce qui n'est certainement pas le cas. A l'inverse, un non de la part des Verts et du PS ajouté à celui de l'UDC aurait pour conséquence de conduire au rejet du projet de loi. Ce que les partis du centre ne souhaitent en aucun cas: face à cette situation, ils préféreraient faire un «deal» avec l'UDC et limiter encore plus l'aide juridique, introduire des centres fermés et renforcer la pression sur tous les cantons pour une politique de renvois aussi dure que possible.

Balthasar Glättli

ANNONCE



das Magazin
mit dem Schwerpunkt
Flucht & Migration
www.hinterland-magazin.de

Quand les termes du débat sont mal posés

Malgré une politique d'asile européenne et suisse toujours plus défavorable aux migrant-e-s, la critique fondamentale du système Schengen/Dublin reste taboue en Suisse. Quelques considérations sur un débat vidé de son contenu politique.

Le 13 juin dernier, les grands noms de l'Union européenne se réunissaient dans la petite ville de Schengen pour célébrer le trentième anniversaire du premier accord du même nom. Les orateurs n'ont pas tari d'éloges à son sujet, à l'image de Jean-Claude Juncker, président de la Commission européenne, qui a vanté le système Schengen comme étant « l'une des plus grandes réussites de l'intégration européenne ». Mais la médaille du meilleur compliment (et du sens de la mesure) revient sans doute au président du Parlement européen, Martin Schulz, pour qui revenir sur les accords de Schengen, c'est ce que demandent « ceux qui veulent en finir avec l'UE », les mêmes qui veulent aussi « rétablir la peine de mort ».

Un système en crise

Drôles de remarques, à l'heure où le système Schengen/Dublin montre toute son incapacité à sortir de la crise dans laquelle il est plongé depuis des années. Une crise profonde, qui découle de sa nature même, et non une crise passagère liée à une augmentation du nombre d'arrivées de migrant-e-s extraeuropéen-ne-s, comme le prétendent certain-e-s. Le fait que la Grèce et l'Italie, deux pays membres de l'espace Schengen, ne soient plus en mesure d'offrir des procédures d'asile correctes et/ou des conditions de vie dignes aux requérant-e-s d'asile en est la manifestation la plus évidente. Mais la réaction des autres États européens face à cette situation est également révélatrice de l'échec de Schengen: fermeture, par la France, de sa frontière avec l'Italie et refoulement violent de centaines de migrant-e-s, moratoire sur l'asile en Autriche, débat sur la fermeture de la frontière au Tessin... Schengen, un espace sans frontières intérieures? Plus personne n'y croit.

« Nous réaffirmons notre opposition à Schengen/Dublin et notre soutien à une véritable libre circulation pour les personnes du monde entier. »



Solidarité sans frontières

DOSSIER 3 – 2015
SOLIDARITÉ SANS FRONTIÈRES

SEPTEMBRE 2015

POLITIQUE D'ASILE EUROPÉENNE



Perreux (NE). Ancien hôpital psychiatrique. Actuellement déjà utilisé comme complément du CEP de Vallorbe, futur centre fédéral de procédure.

Une critique de longue date

Solidarité sans frontières (Sosf) n'a pas attendu 2015 pour s'opposer à Schengen/Dublin. Dans notre bulletin de juin 2004, pendant le débat sur l'adhésion de la Suisse aux deux accords d'associations, nous intitulions notre dossier: « Schengen, Dublin et la Suisse: Faut-il vraiment adopter la politique de répression de l'UE? ». Alors qu'à l'exception de l'UDC,

tous les partis gouvernementaux vendaient l'adhésion à la population comme un « projet d'ouverture », Sosf dénonçait le fait que Schengen, « loin de viser l'ouverture, ne cherche qu'à donner la possibilité aux polices des frontières d'opérer ensemble sur l'ensemble du territoire ». Sur Dublin qui

introduisait le principe de l'État d'entrée comme État compétent pour traiter une demande d'asile, notre position ne pouvait être plus claire: « il s'agira avant tout d'établir l'itinéraire du réfugié et d'examiner ainsi

la possibilité de se débarrasser du dossier ». Aujourd'hui, on ne peut que constater à quel point ce mécanisme de transfert du devoir de protection, en plus de nier aux migrant-e-s leur droit de circuler, nourrit les déséquilibres et les écarts insoutenables entre les pays, accentuant la polarisation centre-périphérie au sein de l'Europe. »

Dossier du
Bulletin 3 – 2015

Solidarité sans frontières
Schwanengasse 9
3011 Berne
www.sosf.ch

sekretariat@sosf.ch
Fon 031 311 07 70
PC 30-13574-6



SUITE AUX CATASTROPHES EN MÉDITERRANÉE

Un débat vidé de son contenu politique

La tendance de l'Union européenne à dépolitiser les questions monétaires, budgétaires, sociales, et, bien entendu, migratoires, au profit d'une approche purement technocratique n'est pas sans influence en Suisse. Alors qu'il est aujourd'hui incontestable que la politique d'asile européenne, dans laquelle s'inscrit pleinement la Suisse, se révèle contraire aux intérêts de la grande majorité des réfugié-e-s et ne cherche même pas à leur garantir certains droits fondamentaux, le débat tend de plus en plus à se construire sur la base d'une opposition « pro-européenne-s » versus « anti-européen-ne-s », où les premier-ère-s représenteraient l'ouverture et les second-e-s la fermeture et la xénophobie. La discussion posée dans ces termes, il est aisé de discréditer toute critique fondamentale de Schengen/Dublin – ou de l'UE en général – en la taxant d'anti-européenne et nationaliste. Toute discussion politique approfondie sur des alternatives possibles est ainsi empêchée.

Pour Solidarité sans frontières, la question n'est pas de savoir si la Suisse doit adhérer ou non à l'UE. Notre lutte n'a pas non plus pour but de « sauver les accords bilatéraux ». Sur ce point, nous faisons confiance à la Suisse des dominant-e-s et à l'Europe des technocrates : ils arriveront à se mettre d'accord pour maintenir leurs échanges commerciaux, leurs évasions fiscales et leurs privilèges de toutes sortes. Non. Solidarité sans frontières est une organisation de défense des migrant-e-s, et c'est à travers ce prisme-là uniquement que nous analysons et évaluons la politique d'asile suisse et européenne. C'est dans ce sens que nous réaffirmons notre opposition à Schengen/Dublin et notre soutien à une véritable libre circulation pour les personnes du monde entier.

(lo)

Position de SOSF lors du débat sur l'adhésion de la Suisse à Schengen/Dublin : <http://bit.ly/1hzmlfq>

Transfert de réfugié-e-s


L'UE découvre la solidarité avec l'Italie et la Grèce pour l'oublier aussitôt.

Au cours du premier semestre 2015, 137 000 réfugié-e-s ont réussi à traverser la Méditerranée pour arriver notamment en Italie (67 500) et en Grèce (68 000). Compte tenu de leur lieu d'entrée dans l'Union européenne, ce sont ces deux pays qui sont en principe responsables du traitement de leur demande d'asile en vertu du règlement Dublin. De plus, ces deux États sont censés veiller à ce que les réfugié-e-s en question ne poursuivent pas leur fuite dans d'autres États Dublin.

En fait, aussi bien la Grèce que l'Italie ne sont depuis longtemps plus en mesure de fournir aux réfugié-e-s un hébergement répondant aux exigences de la dignité humaine ni de leur assurer une procédure d'asile conforme aux critères de l'État de droit. Après les catastrophes du mois d'avril au large de Lampedusa, les organes de l'UE semblaient eux aussi avoir pris conscience de l'urgence de la situation. Il s'agit d'examiner « des options visant à mettre sur pied une procédure de répartition des réfugiés en état de détresse », ont alors affirmé les ministres de l'intérieur de l'UE lors de leur réunion de crise du 20 avril.

« Étape préliminaire à une solution durable » ?

La Commission de l'UE a réagi rapidement : le 15 mai, elle a présenté son « agenda migratoire européen » qui prévoyait en urgence non seulement la lutte policière et militaire contre les « passeurs » et le renforcement des opérations Frontex en Méditerranée, mais aussi le « transfert » des réfugié-e-s. Elle parlait de l'idée que l'arrivée massive de réfugié-e-s dans les États membres touchant les frontières extérieures de l'UE se poursuivrait pendant l'été et constatait que leurs capacités d'accueil et de prise en charge étaient déjà largement dépassées. « L'UE devrait agir vite et ne pas attendre que la pression devienne carrément intenable ». Sur la base de la clause d'urgence prévue à l'art. 78 al. 3 du Traité sur le fonctionnement de l'UE, un « mécanisme de répartition de durée limitée » sera proposé. L'annexe à l'agenda contenait



Caméra de surveillance située dans l'enceinte du centre de Kappelen-Lyss (BE), actuel centre de transit et futur centre fédéral de procédure de plus de 600 places.

déjà une clé de répartition établie selon des critères démographiques, économiques (produit intérieur brut), sociaux (taux de chômage) et en fonction du nombre de requérant-e-s d'asile déjà accueilli-e-s par les États membres respectifs.

Cette « mesure immédiate » ne devait être qu'une « étape préliminaire à une solution durable ». L'UE aurait besoin d'un « système axé sur la durée qui permette de répartir entre les États membres la responsabilité des réfugiés arrivant en nombre ». Au début 2014, l'UE avait adopté un nouveau règlement Dublin et un nouveau règlement Eurodac pour cimenter le système Dublin. Aujourd'hui, la fin de ce système semble avoir déjà sonné.

Un exercice bureaucratique

Le 27 mai, la Commission de l'UE a présenté au Conseil des ministres de l'intérieur sa proposition de « mesures provisoires » qui devaient être globalement limitée à une période de deux ans. 40 000 personnes



ATTITUDES DES ÉTATS FACE AUX MIGRANT-E-S

Le système Schengen/Dublin est en crise. Quelques réactions sécuritaires des pays européens.

Autriche: moratoire sur l'asile

Le 13 juin dernier, l'Autriche a annoncé qu'elle cesserait d'examiner les demandes d'asile déposées sur son territoire. L'objectif recherché serait, selon la ministre de l'Intérieur autrichienne Johanna Mikl-Leitner, de réduire l'attractivité de l'Autriche et de «stopper le train de l'asile autrichien». La réaction de l'UDC n'a pas tardé: le 18 juin, le parti d'extrême-droite déposait une motion parlementaire demandant l'introduction d'un moratoire d'au moins un an sur le droit d'asile en Suisse, qui serait valable également pour le regroupement familial.

France: fermeture de la frontière

Au nom de la «sécurité intérieure», la France refoule massivement et violemment des migrant-e-s à Ventimiglia, sa frontière avec l'Italie. Depuis mi-juin, la police française a fortement intensifié et systématisé les contrôles conduisant aux renvois de centaines de personnes vers l'Italie. Pour ces migrant-e-s, c'est retour à la case départ à la gare de Ventimiglia, où ils et elles se retrouvent condamné-e-s à vivre dans la rue, en attendant qu'une autre chance de passer la frontière ne se présente.

Hongrie: grillages et barbelés

Le 14 juillet, la Hongrie a commencé la construction d'une barrière de grillages et de fils barbelés tout le long de sa frontière avec la Serbie. Cette immense clôture de fer d'une hauteur de quatre mètres s'étendra sur 175 kilomètres et aura pour but d'empêcher l'entrée sur le territoire hongrois des migrant-e-s, essentiellement syrien-ne-s et afghan-e-s, qui cherchent à poursuivre leur route vers le Nord après être passé-e-s par la Grèce et/ou la Bulgarie. Par ailleurs, le gouvernement hongrois a annoncé le 23 juin qu'il n'accepterait plus de renvoi de requérant-e-s d'asile vers son territoire en vertu des accords Dublin. Il est revenu en arrière suite aux réprimandes de la Commission européenne et aux menaces de l'Autriche.

(lo)

devraient être transférées dans un autre pays européen après leur identification et la saisie de leurs empreintes digitales – 24000 depuis l'Italie et 16000 depuis la Grèce. Il ne devrait s'agir que de requérant-e-s d'asile qui, «à première vue, ont clairement besoin d'une protection internationale», concrètement: de «ressortissants de pays dont les requérants d'asile sont reconnus comme réfugiés dans une proportion européenne moyenne de plus de 75 %».

Au vu du nombre de nouveaux arrivés pendant le premier semestre 2015, il n'est pas nécessaire d'expliquer longuement que le transfert prévu de 40000 réfugié-e-s n'aurait pas suffi à décharger l'Italie et la Grèce. Il est clair également qu'il s'agissait d'une action bureaucratique où les intérêts des personnes à transférer n'étaient guère pris en considération. L'ensemble du processus global devait être opéré entre les offices administratifs nationaux de contact des États concernés et des fonctionnaires de liaison. La sélection des personnes bénéficiant d'une mesure de

transfert était décidée par la Grèce ou l'Italie avec le concours du Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO). Les personnes transférées n'auraient ensuite plus eu le droit de quitter l'État auquel elles auraient été attribuées. La possibilité de laisser aux réfugié-e-s le choix du pays où ils et elles voulaient se rendre n'entraîne pas non plus en ligne de compte pour la Commission de l'UE.

Qui offre moins ?

Les pourparlers qui ont suivi entre les États membres ont tenu d'un marchandage misérable pour avoir le moins possible de réfugié-e-s à accueillir. À la séance du Conseil des ministres de l'intérieur du 15 juin, on en est toutefois resté au nombre de 40000. La France, l'Espagne, l'Autriche et les États de l'est de l'UE se sont cependant opposés à la clé de répartition fixe proposée par la Commission. La réunion du Conseil européen et des chefs d'États et de gouvernements du 25 juin n'a pas apporté de solution. «Nous n'avons pour le moment pas obtenu de consensus entre les

États membres sur des quotas contraignants», a déclaré à la presse Donald Tusk, président du Conseil européen. Le contingent de 40000 réfugié-e-s à transférer devait désormais être atteint par des acceptations volontaires. Le 20 juillet, les ministres de l'intérieur se sont à nouveau rencontrés et ont réussi à atteindre des acceptations volontaires pour 32256 transferts. La Grande-Bretagne et de Danemark ont invoqué la clause de dispense qui leur est garantie par les traités de l'UE. L'Autriche et la Hongrie ne participent pas non plus à l'action. Les autres États de l'Est et l'Espagne en restent à leurs promesses nettement en dessous des propositions initiales de la Commission.

Contingents ridicules

En revanche, on a atteint l'objectif proposé par la Commission de 20000 réinstallations concernant des contingents de réfugié-e-s clairement identifié-e-s et contrôlé-e-s sur le plan sécuritaire à l'aide du HCR, que l'on veut

POLITIQUE MIGRATOIRE, MOYENS MILITAIRES

La guerre contre les passeurs

L'UE s'est découvert de nouveaux ennemis et met tout en œuvre pour les combattre.

En octobre 2012, l'Union européenne a reçu le prix Nobel de la paix pour avoir contribué «à promouvoir la paix, la réconciliation, la démocratie et les droits de l'homme», comme l'a indiqué le comité norvégien du prix Nobel. Moins de trois ans plus tard, la lauréate se trouve devant une guerre d'un type particulier. Les nouveaux ennemis ne

sont pas des agresseurs militaires. Ils n'appartiennent pas non plus à une organisation terroriste. L'agression dont les passeurs se sont rendus coupables consiste au contraire à avoir ouvert aux victimes de la guerre, de l'oppression, de la misère et de l'exploitation la seule voie vers l'Europe sûre et fortunée : la dangereuse traversée de la Méditerranée et l'immigration illégale.

«Gestion de crise» par les armes

Dans la nuit du 19 avril, 900 réfugié-e-s se sont noyé-e-s au large de Lampedusa. Quatre jours plus tard, les chefs d'États et de gouvernements de l'UE ont donné à leur «haute représentante pour la politique extérieure et sécuritaire» le mandat d'entamer «immédiatement» les préparatifs d'une action militaire. Le concept de cette opération de gestion militaire de crise portant le nom «EU NAVFOR MED» (EU Naval Force Mediterranean) a été adopté le 18 mai par les ministres des affaires étrangères et de la défense. Bien qu'en avril, il ait été encore souligné que le sauvetage des naufragé-e-s était prioritaire, le but de l'opération est désormais seulement de «démanteler le modèle économique des réseaux de trafic de clandestins et de traite d'êtres humains dans la partie sud de la Méditerranée». L'action, à laquelle participent pour le moment 14 États de l'UE, a débuté officiellement le 22 juin.

Elle doit se dérouler en trois phases. Dans la première, il s'agit de recueillir des informations et de lancer des patrouilles dans les eaux internationales pour «la détection et la surveillance des réseaux de migration». Dans la deuxième, l'idée est d'arraisonner, de fouiller, de saisir et/ou de dérouter les «embarcations soupçonnées d'être utilisées pour la traite d'êtres humains ou pour le trafic illicite de migrants». Cette phase ne se situe plus seulement en haute mer mais aussi dans les eaux territoriales de l'État côtier, à savoir la Libye. Dans la troisième phase, il est question enfin «d'éliminer ou de mettre hors d'usage» les bateaux concernés – logiquement aussi dans les eaux libyennes voire directement sur la côte.

L'UE souligne qu'elle entend respecter le droit international public. Toutefois, elle ne le peut – dès la deuxième phase au plus tard – que si elle peut se baser sur une résolution du Conseil de sécurité de l'ONU, qui pourrait bien se heurter à un veto de la part de Russie et de la Chine, ou sur le consentement du gouvernement libyen qui a refusé de le donner jusqu'ici. Cependant, même avec ce consentement, l'UE se lancerait dans une voie dangereuse : son intervention militaire, même si elle ne vise que les passeurs, la conduit au milieu de la guerre civile libyenne.

Mensonge et vérité

L'UE mène la guerre contre les passeurs non seulement avec des moyens militaires mais aussi avec toute sorte de moyens policiers. La série de mesures prévues est indiquée dans le «Plan d'action contre le trafic de migrants» que la Commission de l'UE a présenté le 27 mai. Les principaux acteurs sont Frontex, le Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO) et l'Office européen de police Europol.

Par son système de surveillance des frontières Eurosur, Frontex doit fournir des données satellites sur le trafic des bateaux dans la zone. Aux endroits ciblés que l'UE a constitués au sud de l'Italie et en Grèce pour la «réception» des migrant-e-s, ceux-ci doivent être identifiés et leurs empreintes digitales saisies – au besoin par la force. En outre, le personnel de l'EASO et de la police des frontières doit interroger les réfugié-e-s sur leur itinéraire de fuite et sur les personnes qui les y ont aidés. Comme précédemment, les téléphones portables des réfugié-e-s peuvent être examinés dans le but d'y trouver la trace de contacts avec des passeurs.

Déjà en mars, c'est-à-dire avant la dernière grande catastrophe, Europol a créé un Joint Operational Team «JOT Mare» qui comprend non seulement les centrales de police de plusieurs États de l'UE, mais aussi Frontex et Interpol. Toutes les informations disponibles sont enregistrées dans un fichier analytique portant le nom de «Checkpoint».

Enfin, il est prévu de corriger les «mensonges des passeurs» par des contre-récits sur internet et sur les réseaux sociaux et de dissuader ainsi les migrant-e-s d'emprunter la voie dangereuse de la Méditerranée. Il ne faut pas s'attendre à ce que l'UE raconte aussi qu'à cause de son cloisonnement, c'est elle qui rend en fait possible le «modèle économique des passeurs». Comme chacun sait, en temps de guerre, la vérité est la première victime.

(Bu)

» Suite de la page 7,
«Transfert de réfugié-e-s»

prendre en charge directement à partir des camps où ils et elles se trouvent en Afrique du nord, au Proche Orient et dans d'autres régions sans qu'ils et elles ne s'exposent aux dangers de la traversée de la Méditerranée. Les États associés à Schengen/Dublin qui sont la Norvège, l'Islande, le Liechtenstein et la Suisse participent à ce projet de réinstallation. Les 519 réfugié-e-s que la Suisse veut accueillir dans ce cadre font cependant déjà partie du contingent de 3000 réfugié-e-s que le DFJP avait promis de prendre en charge il y a plusieurs mois.

Au début juillet, le HCR avait du reste annoncé que le nombre des réfugié-e-s syrien-ne-s (en dehors du pays) avait dépassé les quatre millions : il y en aurait 1,8 million en Turquie et plus de 1,1 millions au Liban. À titre de comparaison, ils et elles seraient 270 000 à avoir déposé une demande d'asile en Europe.

Toujours en juillet, le Secrétariat d'État aux migrations a présenté sa statistique de l'asile pour le deuxième trimestre 2015. Pendant cette seule période, la Suisse a demandé à l'Italie de prendre en charge 2795 requérant-e-s d'asile pour lesquels elle ne serait «pas responsable» dans le cadre de Dublin.

La solidarité avec les partenaires européens devrait avoir un autre visage, celle avec les réfugié-e-s également. (Bu)

PHOTOREPORTAGE

Le recyclage des centres d'exclusion

Dans le cadre de la restructuration du domaine de l'asile en Suisse, les négociations entre les cantons et le Département fédéral de Justice et Police ont donné lieu à des changements de statuts de certains centres pour requérant-e-s d'asile, tandis que d'autres bâtiments ont été choisis pour intégrer le système. Le photoreportage de ce bulletin se concentre sur trois de ces futurs centres fédéraux: Perreux (NE), Lyss (BE) et Giffers (FR). Les deux premiers changent de statut, tandis que le troisième entre pour la première fois dans le système de l'asile. En principe, la restructuration ne devrait pas entrer en vigueur avant 2017, mais les décisions concernant ces centres sont officielles et publiques.

Le reportage a été réalisé durant le mois d'août et nous avons pu nous rendre compte que les possibilités d'accès ou de sortie varient fortement de l'un à l'autre, ce qui est lié à l'utilisation qui est faite actuellement de ces centres. Le centre de Lyss, par exemple, est utilisé actuellement comme un centre cantonal. Il est donc ouvert et tout un chacun peut y entrer ou en sortir. Perreux, déjà aujourd'hui un centre fédéral complémentaire de Vallorbe, est en revanche très fermé et difficile à approcher car situé sur une propriété privée.

Nous avons constaté également que plusieurs de ces centres avaient eu une autre vie en tant que caserne (Lyss), centre psychiatrique (Perreux) ou encore comme centre pour jeunes en surpoids ou obèses (Giffers). Les centres pour requérant-e-s appartiennent à une espèce de logique du «recyclage» de centres d'exclusion. Au-delà des conditions physiques que les lieux peuvent offrir, nous pouvons voir comment, dans une perspective plus large, certaines populations ont été soumises à une exclusion géographique à certains moments de l'histoire. Des populations dont l'accès à la mobilité se voit réduit, et qui sont ainsi éloignées des interactions culturelles nécessaires à l'«intégration». Ces populations changent en fonction des préjugés, des valeurs et des justices en vigueur à chaque moment. A Sospf, nous restons attentifs-ves à l'évolution de ces nouvelles dispositions institutionnelles et des conditions de vie des requérant-e-s d'asile dans ces lieux.

(Lf)

LUTTE CONTRE LE TRAVAIL AU NOIR

Chasse aux sans-papiers en prime

Le Conseil fédéral veut renforcer la lutte contre le travail au noir et a donc ouvert une consultation portant sur une révision de la loi fédérale concernant les mesures en matière de lutte contre le travail au noir (LTN).

Qui pourrait avoir quelque chose contre le renforcement de la lutte contre le travail au noir? A priori, personne ne peut raisonnablement tenir une telle position. Mais avec l'extension du cercle des autorités soumises à l'obligation de collaborer prévue à l'art. 11, les organisations membres de la Plateforme pour les sans-papiers craignent des effets collatéraux pour les travailleurs-euses sans statut légal. En effet, une application rigide de la loi ainsi que de l'obligation de transmission des informations entre les différents services (assurances sociales et autorités migratoires notamment) a pour conséquence de mettre en péril le travail «au gris».

Le travail «au gris», i.e. le travail où tout est en règle – salaire, conditions de travail, cotisations aux assurances sociales, imposition à la source – sauf l'autorisation de séjour, est rendu possible par le fait que l'obligation de cotisation aux assurances sociales vaut pour toute personne qui exerce une activité lucrative en Suisse, sans distinction de statut légal. Ainsi, dans certains cantons, une pratique plus souple permet à de nombreuses personnes sans statut légal et à leurs employeurs-euses d'avoir une relation de travail la plus régulière possible. Or si l'échange de données se renforce, tant les personnes employées que les personnes employeuses risquent de ne plus avoir recours à ce système. Cela aurait pour effet de repousser les travailleurs-euses sans statut dans la clandestinité la plus complète et de les rendre plus précaires encore.

En outre, la Plateforme s'oppose à la révision du mécanisme de financement des postes d'inspecteurs (art. 16, al. 2). En effet, il est à notre sens probable que cette dernière mène les cantons à privilégier les contrôles portant sur les infractions à la LEtr uniquement – plus rapides à réaliser et moins compliqués à traquer que d'autres infractions couvertes par la LTN – afin de compenser la perte de la part de financement fédéral. Le système d'incitation prévu risque donc de favoriser la «chasse aux sans-papiers», avec des conséquences dramatiques pour les travailleurs-euses pris-e-s en faute.

Finalement, le Conseil fédéral ferme une fois de plus les yeux sur la nécessité de régulariser la situation des travailleurs-euses sans statut légal – ce qui serait une mesure simple et efficace pour lutter contre le travail au noir. Quel gâchis!

Olivia Jost et Marianne Halle

PROPOSITIONS DU PDC EN MATIÈRE D'ASILE

Travail forcé en Suisse?

C'est une année électorale et ça se sent. Les uns après les autres, les partis se lancent dans la bataille pour occuper l'espace médiatique. Si les propositions fusent, il faut dire que l'originalité, elle, est absente. Sans surprise, l'UDC revient sur l'asile, son thème favori, en proposant d'instaurer un moratoire d'au moins un an sur le droit d'asile. Mais l'utilisation polémique de la thématique à des fins électoralistes n'est pas l'apanage du parti d'extrême-droite. Le PLR joue le même jeu, en demandant que les permis de séjour et le regroupement familial dépendent de l'indépendance financière des réfugié-e-s. Quant au PDC, il cherche à tirer vers lui l'électorat situé sur sa droite en dévoilant un papier de position qui énumère toute une série de mesures censées rendre la Suisse moins attractive et permettre d'éviter les «abus». Trois propositions qui pourraient venir tout droit de chez M. Blocher ressortent en particulier.

Les démocrates-chrétiens proposent premièrement de remplacer toutes les prestations versées aux requérant-e-s d'asile en argent par des bons. Ceci dans le but, disent-ils, de les empêcher d'envoyer de l'argent dans leur pays d'origine.

La deuxième proposition consiste à interdire aux requérant-e-s d'asile de voyager à l'étranger. Pour le moins surprenant, étant donné que cette interdiction existe déjà actuellement, sauf dans des cas exceptionnels. Légalement, il n'est pas possible d'interdire les voyages à une personne qui s'est vue octroyer un statut de réfugié-e. Soit le PDC ne connaît pas le dossier, soit il lance cette idée absurde uniquement pour surfer sur l'image du requérant d'asile - touriste qui profiterait de la protection de la Suisse tout en retournant passer ses vacances dans son pays d'origine. Une image bien éloignée de la réalité, mais qui, de manière alarmante, s'installe petit à petit dans les esprits.

Enfin, le parti chrétien ne propose pas moins que l'introduction d'une obligation de travailler pour les requérant-e-s d'asile déjà réparti-e-s dans les cantons, et tout cela gratuitement, car leur verser un salaire comporterait, selon le PDC, un risque de transfert vers le pays d'origine. En d'autres termes, du travail forcé non rémunéré, ce qui est totalement contraire au droit suisse et international que les démocrates-chrétiens aiment tant invoquer dans d'autres circonstances.

Mais ne vous inquiétez pas. Car les auteurs du papier tiennent tout de même à «rappeler la vocation humanitaire de la Suisse». Nous voilà rassuré-e-s.

(Io)

EN BREF



ÉTÉ ANTIRACISTE À BERNE

Que faire quand ça brûle ?

Le jeudi 10 juillet 2015, sur la Schützenmatte, les forces de police bernoises ont effectué un contrôle dans la lutte antidrogues. 25 personnes ont été contrôlées, la plupart ayant la peau foncée. Ce n'est pas un hasard, ça s'appelle le profilage racial. En effet, pour l'appareil étatique de sécurité, la couleur de la peau et la criminalité – ici, le trafic de drogues – sont interdépendantes. La Schützenmatte de Berne, non loin de la gare, est un point culminant de cette pratique. Il s'y déroule des actions de chasse contre les personnes à la peau foncée et il y a aussi eu régulièrement des rafles dans le centre politico-culturel de la Reitschule à proximité. Ce centre condamne du reste ces actions policières pour la bonne raison que, comme le montre l'évolution des choses après la fermeture du Platzspitz à Zurich, la politique répressive menée depuis des années en matière de drogue ne résout ni la dépendance à la drogue ni le trafic de drogue.

C'est pourquoi, le 10 juillet, des antiracistes ont organisé une action publique sur la place de la Reitschule au sujet de la violence de la police bernoise dans ses interventions autour du centre et dans le centre. La manifestation avait pour titre «Que faire quand ça brûle ?». Des possibilités de résistance ont été cherchées ensemble contre les pratiques racistes de la police: ne pas détourner le

regard lors de contrôles, avancer et bloquer la voie, former des chaînes humaines, chanter, faire du bruit. Au cours des discussions, quelqu'un a tout à coup annoncé qu'un contrôle avait lieu. Nous sommes tous allés sur place et avons fait ce dont nous avons parlé. Dans un communiqué du lendemain, la police bernoise a déclaré que son travail avait été rendu très difficile le soir d'avant par plusieurs dizaines de personnes et qu'un contrôle ciblé avait été impossible.

Chaque semaine, de nouveaux articles et événements, comme sur la Schützenmatte, montrent de plus en plus clairement la signification concrète des mots frontière et racisme. Contre ces réalités, tout l'été est parsemé d'actions de protestation et de manifestations comme celle du 10 mai. Sous le titre «Été antiraciste», des collectifs, des organisations et des individus unissent leurs forces, font connaissance ou plus ample connaissance les uns avec les autres dans la rue et luttent contre les incidents racistes ici et maintenant.

Plus d'infos sous: www.antira.org

(Wi)

PRÉTENDUE SITUATION D'URGENCE
EN MATIÈRE D'ASILE**Lynchage médiatique contre les Erythréens**

Le 4 août 2015, le gouvernement lucernois (composé entièrement d'hommes essentiellement de partis bourgeois) a envoyé une lettre à la présidente de la Confédération Simonetta Sommaruga et l'a publiée le lendemain sur son site. Il critiquait vertement la

pratique actuelle en matière d'asile. Les cantons seraient dépassés par l'énorme flux de réfugiés et de nouveaux lieux d'hébergement ne seraient politiquement pas concevables. L'arrivée des Erythréens serait insupportable aux yeux du gouvernement cantonal. La pratique actuelle de la reconnaissance presque automatique de la qualité de réfugiés serait totalement erronée car les requérants d'asile érythréens, pour la plupart de jeunes hommes, ne seraient pas menacés dans leur intégrité physique au moment de leur fuite du pays. Il faudrait donc examiner la question des rapatriements. Le Conseil d'Etat lucernois a reçu l'appui du landammann Andreas Barraud (UDC) du canton de Schwyz qui a ajouté qu'il serait bien possible qu'avec un refus d'admission des requérants d'asile «de certaines régions», des cantons forcent le Conseil fédéral à repenser fondamentalement sa politique d'asile devenue intolérable pour les cantons.

IMPRESSUM

**BULLETIN
SOLIDARITÉ SANS FRONTIÈRES**
Paraît 4 fois par an

Tirage de cette édition :
3050 allemand / 650 français
Affirmés par la REMP/FRP :
2794 allemand / 527 français

Composition/Graphisme :
Simone Kaspar de Pont, Genève
Impression et expédition :
selva caro druck ag, Flims Waldhaus
Rédaction :
Heiner Busch (Bu), Amanda Ioset (Io),
Maria Winker (Wi), Laura Flórez Castellar (Lf),
Gisela Grimm
Traductions :
Olivier von Allmen, Marianne Benteli,
Alina Reinhard, Maria Senn
Lectorat : Sosf
Photos : Laura Flórez Castellar

Délai rédactionnel pour le prochain numéro :
le 6 octobre 2015
Nous nous réservons le droit d'abrégier
le courrier des lecteurs

Cotisation 2015 abo inclus :
salariés 70.- / couples 100.- /
non-salariés 30.- / organisations 120.-
abonnement : individuel 30.- /
organisations 50.-

Editrice :
Solidarité sans frontières,
Schwanengasse 9
3011 Berne
(regroupement CAS/MODS)
Tél. 031 311 07 70
sekretariat@sosf.ch
www.sosf.ch
CP 30-13574-6

ANNONCE

ClimatePartner[®]
wir drucken klimaneutral

für den wald.

umweltbewusster druck und klimaschutz ist uns ein anliegen.
ihr produkt wird bei uns klimaneutral gedruckt und
auf wunsch mit dem label von climatepartner versehen.
so engagieren auch sie sich für nachhaltigkeit und klimaschutz.

selva caro druck
die kleine druckerei inmitten der natur

rudi dadens 6 7018 flims t 081 911 22 55 mail@selvacaro.ch www.selvacaro.ch



Le lendemain, la présidente de la Confédération Sommaruga a contesté les arguments des deux cantons. Elle a affirmé qu'il n'y avait pas «état d'urgence» dans la mesure où les derniers chiffres montrent que les requérants érythréens n'ont pas tous été automatiquement reconnus comme réfugiés. Après examen approfondi des demandes d'asile individuelles, environ la moitié d'entre elles n'aboutit qu'à une admission provisoire, ce qui limite fortement le regroupement familial. Selon les rapports concordants des autorités migratoires européennes, de l'ONU, des organisations d'entraide et du Tribunal fédéral, l'Erythrée est une dictature et un Etat de non droit, raison pour laquelle un traité de réadmission n'est pas envisageable pour l'instant et aucun Etat européen n'y renvoie des personnes, y compris le Danemark dont le service d'immigration avait présenté en novembre 2014 un rapport contesté qui minimisait la situation en Erythrée. Ce rapport, qui a aussi suscité un certain intérêt dans les médias suisses pendant la pause de l'été, est devenu sans pertinence au Danemark: le traitement des dossiers érythréens stoppés pendant une courte durée a repris. 96% des demandes d'asile aboutissent à l'octroi de l'asile ou à une admission provisoire.

La lettre ouverte du canton de Lucerne est toutefois une première suisse. Les partis et associations recourent occasionnellement à un tel procédé, mais pas les cantons qui agissent d'habitude plus discrètement. La lettre est en outre un signal marqué à l'opinion publique – et est voulue comme telle. Elle encouragera en particulier les communes à s'opposer plus fermement contre l'ouverture de centres d'hébergement de requérants d'asile sur leur territoire – et donne aux cantons la possibilité de justifier leurs manquements en matière d'hébergement.

Par ailleurs, les jeunes verts du canton de Lucerne récoltent des fonds on line pour acheter un billet d'avion «aller simple» pour l'Erythrée au conseiller d'Etat responsable dans la mesure où il connaîtrait mieux que tous les autres les réalités érythréennes.

Marianne Benteli

IMMIGRANT-E-S DE L'UE EN SITUATION DE DÉTRESSE

Un drôle de privilège

La politique suisse en matière d'étrangers est connue pour être dualiste. Les immigrant-e-s provenant de pays non membres de l'UE (ou de l'AELE) sont soumis à la loi sur les étrangers alors que celles et ceux qui viennent de l'UE bénéficient de l'accord sur la libre circulation des personnes qui les placent – en principe – sur pied d'égalité avec les ressortissant-e-s suisses sur le marché du travail. La Croix Rouge Suisse montre, dans une étude basée essentiellement sur les expériences enregistrées par des centres d'accueil de Berne, que les étrangers «privilegiés» de l'UE peuvent néanmoins arriver à des situations de détresse dangereuses en particulier s'ils ne trouvent pas d'emploi, s'ils le perdent ou si les autorités sont d'avis que le travail (à temps partiel) qu'ils fournissent ne suffit pas pour justifier une autorisation de séjour. L'étude contient d'abord un bon résumé de la situation juridique. Ce résumé commence par présenter les dispositions de l'accord sur la libre circulation des personnes lui-même et pose ensuite la question de savoir quand les ressortissant-e-s de l'UE ont droit à des prestations de l'assurance-chômage et de l'aide sociale et quand leur droit est limité à la seule aide d'urgence. Il s'avère qu'il y a d'énormes différences entre les pratiques cantonales. Cependant, après le discours de divers médias sur les «abus» pendant la campagne référendaire de l'initiative contre l'immigration de masse, le Conseil fédéral, en janvier 2014, a également exclu de l'aide sociale les ressortissant-e-s de l'UE venu-e-s en Suisse pour trouver un emploi. Le même sort est réservé à celles et ceux d'entre elles et eux qui perdent leur emploi avant l'écoulement d'une première année.

L'étude explique clairement ensuite ce que cela signifie pratiquement pour les intéressé-e-s. Elle le fait en prenant l'exemple de ce qui est arrivé aux personnes venues chercher de l'aide dans les bureaux de consultation ou d'assistance – en particulier des ressortissant-e-s de l'UE venant d'Europe de l'est mais aussi de pays du sud secoués de plus en plus massivement par la crise économique. Elle montre ensuite que leur situation ne diffère finalement pas tant de celle de sans-papiers qui ont perdu leur emploi. Enfin, l'étude offre un aperçu des prestations qu'il est possible d'obtenir auprès des divers centres d'accueil.

(Bu)

Carolin Krauss: Le travail migrant en Suisse. Les conditions de vie des ressortissants de l'UE en détresse, Berne Mars 2015, 135 pages, téléchargement gratuit www.redcross.ch/fr/node/7005

Récits des requérant-e-s d'asile

«Asylum seekers in narrative action» est le titre du mémoire de Marie-Florence Burki, qui a reçu en 2015 la note maximale du master en Migration et Citoyenneté de l'Université de Neuchâtel. Il s'agit d'un travail anthropologique qui se présente comme une exploration de la construction narrative des requérant-e-s d'asile dans le cadre de leur procédure d'asile. Burki relève les dynamiques de pouvoir auxquelles les récits et les expériences des requérant-e-s d'asile sont soumis en Suisse. Le travail analyse des cas concrets qui nous révèlent des éléments critiques pour comprendre les structures officielles auxquelles les récits doivent s'adapter ainsi que les interprétations, jugements de valeur, modèles et stéréotypes qui sont imposés tant aux requérant-e-s d'asile qu'aux auditeurs-rices et interprètes. Les récits et les manières de les construire sont limités à certains cadres très stricts dans lesquels les stéréotypes et le racisme structurel s'imposent en tant que normes.

Le texte interroge sur le pouvoir d'être auteur de sa propre histoire et questionne la place du récit autobiographique dans la reconnaissance institutionnelle. L'étude des cas nous révèle un contexte où le limite entre les stéréotypes culturels et les politiques institutionnelles n'est pas très claire. Que peut-on dire de soi-même dans un contexte où notre interlocuteur croit savoir qui l'on est avant même que l'on ai commencé à parler?

Ce sont des dynamiques institutionnelles qui obligent les requérant-e-s d'asile à s'énoncer dans les termes exigés. Tout au long du texte, le lecteur est confronté à de multiples questionnements sur les possibilités et les limites qu'ont les requérant-e-s au moment d'élaborer une construction narrative propre. Quelles possibilités a-t-on de réagir face aux stéréotypes? Dans des situations où l'écoute institutionnelle détermine les conditions futures des individus, alors les récits autobiographiques doivent correspondre à des vérités juridiques préétablies. Il semble que les surinterprétations et les présomptions de culpabilité précèdent la voix des requérant-e-s quelle qu'elle soit.

Marie-Florence Burki: travaille actuellement à l'Observatoire Romand du Droit d'asile et des étrangers. Son travail de mémoire sera disponible à la bibliothèque de l'Université de Neuchâtel à partir du 1er septembre de cette année et à partir du début de l'année prochaine à travers RERO.

(Lf)



« Tout est politique »

Depuis début juillet 2015, Laura Flórez Castellar effectue un stage à Solidarité sans frontières. Elle organise le festival contre les renvois.

Quand nous nous sommes rencontrées, Laura et moi, nous avons tout de suite parlé d'actualité avec la protestation du collectif No Bunkers à Genève. En juin 2015, un mouvement de résistance des habitants du centre de requérants d'asile du Foyer des Tattes s'est formé à Genève, dans la cour intérieure du centre, contre la décision de les transférer dans des abris souterrains de la protection civile. Toujours plus de personnes ont rejoint ce mouvement et ont occupé le centre culturel Grütli également à Genève. Laura a participé à cette protestation, solidairement avec les militant-e-s qui se défendent directement contre le système. Cela reflète sa position politique: « il est extrêmement important de soutenir les migrant-e-s qui luttent ici contre les injustices vécues dans un système politique discriminatoire. En tant que militante, je pense

que c'est essentiel. Et c'est aussi une des raisons pour lesquelles j'ai voulu rejoindre sosf. Il n'y a guère d'organisations qui s'engagent dans le domaine de la migration et qui se fixent des objectifs politiques de manière si explicite en les faisant connaître à l'opinion publique. »

Laura est depuis longtemps active en politique; elle l'a d'abord été à Bogota où elle a fait ses études, puis pendant un certain temps au Venezuela. « Tu sais, m'a-t-elle déclaré lors d'une rencontre ultérieure, c'est seulement quand je suis venue en Suisse que j'ai remarqué ce que signifie le fait de venir d'un pays colonisé. J'ai compris ce que c'était de vivre au quotidien avec cette étiquette. » Par exemple,

dans l'université où elle poursuit actuellement ses études, elle a participé à l'organisation d'une conférence sur « les perspectives critiques du multiculturalisme ». On lui avait alors demandé son aide pour trouver un groupe de salsa pour une animation en marge de la conférence. Cet exemple montre l'image identitaire stigmatisée que les Suisses ont des migrant-e-s d'Amérique latine. « Tout est politique », affirme Laura dans le contexte de ce récit. « Partout – au travail, au quotidien, dans des groupes politiques – il faut à la fois mettre cela en évidence et changer d'optique. »

« C'est seulement depuis que je suis en Suisse que je sais ce que signifie le fait de venir d'un pays colonisé. »

Dans son stage chez Sosf, Laura organise le festival antiraciste « Stop aux renvois! ». Il a lieu à fin septembre sur la Schützenmatte à Berne. « Le principal but de cette manifestation est la mise en réseau », dit Laura. Les diverses organisations

de base qui participent, de toutes les régions de Suisse, pourront se présenter réciproquement leurs actions et avoir des échanges – et ainsi apprendre les unes des autres, mais aussi s'apporter un soutien mutuel et éventuellement unifier leurs efforts pour des actions communes et réaliser une résistance plus large. « Il est important que les collectifs antiracistes se connectent pour donner une dimension plus forte à leur résistance. C'est là que Sosf peut et doit jouer son rôle de plateforme. » Le thème du festival est important pour Laura: les renvois Dublin. Elle se montre clairement critique en ce qui concerne ces renvois et le rôle joué par la Suisse dans ce contexte: « il est indigne de

rendre des décisions étatiques revenant à balloter des personnes d'un pays à l'autre. La Suisse tire des profits sur le dos d'autres pays européens et se dégage de toute responsabilité pour l'inégalité qu'elle engendre. » En outre, Laura déclare que c'est précisément aux renvois qu'elle ordonne qu'on peut voir que la Suisse ne tient aux valeurs de l'Etat de droit qu'à l'égard des personnes qui ont un statut assuré. Pour celles qui doivent repartir, il semble tout à fait permis d'avoir recours à la contrainte et à la force étatiques. « Le festival, dit-elle, a aussi le sens d'une résistance contre le système Dublin, contre les renvois et c'est une critique ouverte apportée à la politique migratoire suisse. » (Wi)

AGENDA

Festival « Stop aux renvois! »

Samedi, le 26 septembre 2015, 14-23h
Berne, Schützenmatte

Marché d'infos, lectures, ateliers, concerts, petite restauration et bar!

Plus d'informations: www.sosf.ch

Solilauf pour les sans-papiers

Samedi, le 12 septembre 2015
Berne, Münsterplatz

Plus d'informations: www.solidaritätslauf.ch